


Formulaire de demande **Dossier d'admission**

Données personnelles		
Nom / prénom *		
Date de naissance *		
N° AVS *	756.	
Lieu d'origine/ canton/nationalité *		
Adresse (Route/NPA/Lieu/ canton) *		
Adresse pour la facturation		
Téléphone *	Bureau :	Privé : *
E-mail *	Bureau :	Privé : *

* à remplir obligatoirement

Merci de joindre les documents suivants à la demande :			
<input type="checkbox"/>	Copie d'une pièce d'identité officielle avec photo	par ex. carte d'identité/passeport/permis de conduire ou permis de séjour avec photo. Sur la copie de la pièce d'identité, la date de naissance et le lieu d'origine (pour les étrangers, la nationalité) doivent être visibles à côté du nom.	
<input type="checkbox"/>	Copie du certificat AVS	Le numéro à 13 chiffres de l'AVS (commençant par 756...) doit être visible. (ou une copie de votre carte d'assurance maladie)	
<input type="checkbox"/>	Première formation professionnelle	Copie du premier titre obtenu après la scolarité obligatoire (c.-à-d. CFC ou maturité) ou une attestation d'équivalence établie par la FSEA sur la base de clarifications préalables.	
<input type="checkbox"/>	Attestation de pratique comme formateur/formatrice	Récapitulation et justification d'expérience pratique d'au moins 4 ans et au minimum 300 heures, à temps partiel, comme formateur/formatrice d'adultes (la pratique comme formateur/formatrice doit être justifiée par des attestations détaillées des employeurs). cf. « fiche info pratique » sur le site www.alice.ch/fr/ada/brevet	
	Certificats modulaires	Date d'établissement du certificat modulaire 	Certificat obtenu par une VAE
<input type="checkbox"/>	Copies des certificats modulaires		
	BF-M1: Animer des sessions de formation pour adultes	*	non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
	BF-M2: Accompagner des processus de formation en groupe	*	non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
	BF-M3: Soutenir des processus d'apprentissage individuels	*	non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
	BF-M4: Concevoir des offres de formation pour adultes *	*	non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
	BF-M5: Concevoir des sessions de formation pour adultes sur le plan didactique *	*	non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
	* La supervision doit être mentionnée explicitement sur le certificat de module 4 ou 5 ou par une attestation de l'institution dans un document additionnel.	*	

* à remplir obligatoirement

☞ Le certificat du module BF-M1 ou « Certificat FSEA » bénéficie d'une durée de validité illimitée. Les certificats des modules de BF-M2 à BF-M5 ne peuvent pas remonter à plus de 5 ans au moment de la présentation du dossier. Au cas où les certificats modulaires seraient plus anciens, une demande de validation des acquis allégée (VAa) doit être déposée. Ce certificat modulaire servira de document de preuve en plus de l'autoévaluation. Dans ce cas, nous vous prions de nous envoyer en premier lieu le dossier d'admission complet. Nous vous informerons par la suite de la procédure de VAa.

☞ Les certificats modulaires datés de plus de 5 années ne peuvent pas bénéficier d'une VAa. Ils sont soumis à une procédure de validation des acquis standard (VA). Dans ces cas, nous n'acceptons le dossier d'admission qu'après la réussite de la procédure VA. Pour toute information au sujet de la VA, veuillez consulter notre site Internet.

Déclaration d'engagement

Par ma signature, je confirme être d'accord avec les indications suivantes :

- a) Je confirme avoir pris connaissance et accepté le règlement d'examen et ses directives.
- b) J'atteste que toutes les photocopies que j'ai transmises correspondent aux originaux et que toutes les informations données sont conformes à la vérité.
- c) Moi-même ou l'institution spécifiée règlera la taxe d'examen dès réception via le bulletin de versement. Le montant de la taxe d'examen peut être consulté sur la fiche d'information pour le candidat/candidate sur le site Internet : [Taxes pour les candidats](#)
- d) Je confirme avoir pris connaissance des raisons pour lesquelles je peux déposer une demande écrite de récusation d'un(e) experte) de la vérification centralisée (cf. Directives-EPF art. 3.4).
- e) Je confirme avoir pris connaissance des informations suivantes concernant la protection des données :
Les noms des titulaires du brevet fédéral sont publiés et répertoriés dans un registre tenu par le SEFRI et accessible au public. Les noms, prénoms et domicile des titulaires du brevet fédéral peuvent également être publiés dans le rapport annuel de la FSEA et sur son site www.alice.ch/fr, et ils sont enregistrés auprès de la Commission assurance qualité (CAQ) de la FSEA.

Aucune autre donnée personnelle ni les adresses ne seront communiquées à des tiers. Demeurent réservées les dispositions de la législation sur la protection des données (cf. Règlement art. 13). Les documents remis seront archivés durant 10 ans au maximum par le secrétariat général du système modulaire FFA et ensuite détruits.

Lieu/date

Signature

Veillez n'envoyer ce formulaire de demande signé et les documents annexés (copies) que lorsque vous disposez de TOUTES les preuves nécessaires à l'adresse suivante en **courrier A ou A+:**

Secrétariat romand FFA
FSEA
Rue de Genève 88B
1004 Lausanne

Suite de la procédure

- Un accusé de réception de votre dossier d'admission vous sera confirmé par écrit.
- Les séances d'examen des dossiers par la CAQ avec un représentant du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) ont lieu au moins trois fois par année. Les dates de séances sont publiées sur notre site : <https://alice.ch/fr/devenir-formateur/diplomes-ffa/brevet-federal-de-formateur-formatrice-dadultes/>
- Si la décision est positive, vous recevrez, au plus tard trois semaines après la séance de la CAQ, une décision d'admission à la vérification centralisée. Une décision négative est motivée par écrit.
- Merci de prendre note que pour le dossier de qualification, chaque document d'évaluation des modules accordé par un-e formateur-trice agréé-e doit être signé (au moins électroniquement), afin de pouvoir être pris en compte lors de la vérification centralisée. L'intégralité du dossier est de la responsabilité du/de la candidat-e. Un dossier incomplet conduit à une évaluation négative des documents d'évaluation des compétences transmis ainsi qu'à une répétition payante. Dès que nous avons réceptionné votre dossier de qualification au complet, vous recevrez de notre part en tant que confirmation, la facture pour la totalité de la procédure d'examen.
- Pour votre information, votre demande va être examinée dans le cadre de deux séances de la commission qualité (1^{ère} séance décision concernant la demande d'admission, 2^{ème} séance, décision de l'obtention ou non de la qualification par l'examen des évaluations des compétences et des travaux dans le cadre d'une vérification centralisée).